

# NOS ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Vous êtes producteur d'électricité d'origine éolienne, hydraulique, photovoltaïque > 250 kWc ou issue de biogaz, de biomasse, de cogénération ou de déchets ménagers



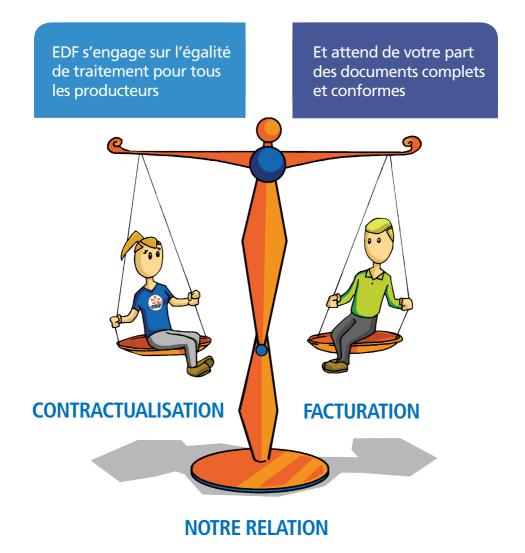
### **SOMMAIRE**

3	<b>L'OBLIGATION D'ACHAT</b> Notre relation
4/5	NOTRE RELATION Nos engagements Vos engagements
6/7	LA CONTRACTUALISATION Nos engagements Vos engagements
8/9	LA FACTURATION  Nos engagements  Vos engagements



#### L'OBLIGATION D'ACHAT

Dans le contexte réglementaire des Obligations d'Achat



3

#### **NOTRE RELATION**

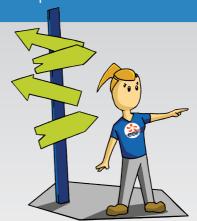


Garantir notre accessibilité en développant différents canaux de communication dont un accueil téléphonique par agence et un interlocuteur privilégié par contrat

Vous informer des démarches à entreprendre lors des moments clés de la vie de votre contrat



Apporter une réponse à chacune de vos demandes. Si votre demande ne peut être traitée sous 10 jours, nous nous engageons à vous indiquer le délai prévisionnel de traitement





Proposer un site Internet régulièrement mis à jour sur les démarches à réaliser

## Vos engagements

S'informer sur la réglementation en vigueur et les démarches à réaliser, notamment en utilisant les informations mises à votre disposition sur le site Internet

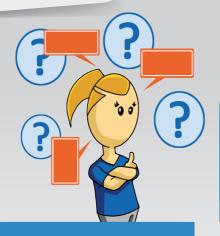




Nous prévenir à l'avance des indisponibilités de votre installation et nous avertir des arrêts imprévus

### LA CONTRACTUALISATION

## Nos engagements



**Répondre à vos interrogations** sur l'obtention d'un contrat d'Obligation d'Achat Vous accompagner dans l'établissement de votre contrat d'Obligation d'Achat en vous donnant les aides nécessaires





Produire le contrat dans des délais raisonnables si nous disposons de tous les éléments nécessaires

## Vos engagements

Nous fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la rédaction de votre contrat ou des avenants le cas échéant





Garantir l'exactitude des éléments portés dans votre contrat

### LA FACTURATION

### Nos engagements

**Vous accompagner** dans l'établissement de votre première facture et dans les cas particuliers





**Régler votre facture** dans les délais contractuels

> **Vous prévenir** si votre facture ne nous a pas été transmise dans les 3 mois suivant la période de production



**Vous communiquer** les éléments d'indexation des tarifs pour vous faciliter la facturation



**Vous informer** des anomalies constatées sur vos factures



# Vos engagements



**Etablir votre facture** en fin de mois d'après les données de production transmises par le **gestionnaire de réseau de distribution** (Enedis-RTE)



EDF SA 22-30 avenue de Wagram 75382 Paris cedex 08 - France

Capital de 1 006 625 695,50 euros 552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf-oa.fr

